

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisations professionnelles.

Adhésifs, joints

Aérosol

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ASK Systemklebstoffe GmbH & Co KG.	
Rue:	Kalteiche-Ring 38	
Lieu:	D-35708 Haiger	
Téléphone:	+49 (0) 2773 740 89-0	Téléfax: +49 (0) 2773 740 89-740
e-mail:	info@ask-klebstoffe.de	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)251/394868-69 www.tge-consult.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Emergency medical information: Poison Information Center Mainz - Tel: +49 (6131) 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

pentane

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

acétone; propane-2-one; propanone

Mention

Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 2 de 16

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

Mention d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			30 - 60 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280			
109-66-0	pentane			10 - 25 %
	203-692-4	601-006-00-1	01-2119459286-30	
	Flam. Liq. 1, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H224 H336 H304 H411 EUH066			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 3 de 16

64742-49-0	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane		10 - 25 %
	931-254-9	01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H336 H304 H411		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone		5 - 10 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 4 de 16

contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Matières radioactives. Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10-30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C
Les règlements pour le stockage des aérosols inflammables doivent être respectés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 5 de 16

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
109-66-0	n-Pentane	1000	3000		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1894 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	471 mg/m ³
109-66-0	pentane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3000 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	432 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	643 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	214 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	214 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5306 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1131 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	1377 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	1301 mg/kg p.c./jour
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	186 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	2420 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 6 de 16

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1210 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
109-66-0	pentane	
Eau douce		0,23 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,88 mg/l
Eau de mer		0,23 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,2 mg/kg
Sédiment marin		1,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,6 mg/l
Sol		0,55 mg/kg
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		21 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 7 de 16

risque de projection)

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm, temps de résistance à la perforation: >480 min)

période de latence: >160 min

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Vêtements de protection.

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	-	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-24,8 (oxyde de diméthyle, éther méthyliq	
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
Point d'éclair:		-51 °C

Inflammabilité

gaz:		non déterminé
------	--	---------------

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	2,7 (oxyde de diméthyle, éther méthylique) vo
Limite supérieure d'explosivité:	32 (oxyde de diméthyle, éther méthylique) vo

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 8 de 16

Température d'inflammation: 240 (oxyde de diméthyle, éther méthylique) °

Température d'auto-inflammabilité

gaz: non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: 5102 (oxyde de diméthyle, éther méthylique) hPa
(à 20 °C)

Densité: non déterminé

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatiblesAgents oxydants. Acide fort Base. Fluor. Agents réducteurs. Acide nitrique. Métaux alcalins. Halogènes. dioxyde de soufre (SO₂). Peroxyde d'hydrogène. Trifluorure de brome. Chloroforme. Difluordioxid. 2-méthyl-1,3-butadiène (isoprène =). Nitrométhane. Chlorure de nitrosyle (catalyseur). Nitrosylperchlorat. Peroxomonosulfurique Trichlorure de phosphoryle.**10.6. Produits de décomposition dangereux**Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 9 de 16

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 164000 ppm	Rat	ECHA Dossier	
109-66-0	pentane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 423
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,3 mg/l	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 403
64742-49-0	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 73860 mg/l	Rat	Reach Dossier	OECD Guideline 403
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 (>2000) mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 50,1 mg/l	Rat	RTECS	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

non sensibilisant. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxique pour le développement / effets tératogènes: NOAEL = 4000 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier

Carcinogénétique:

Méthode: (par inhalation) OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

espèce: Rat; Durée du test: 2 ans

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:

Mutagénéité in-vivo:

Méthode: OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

espèce: Rat

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA Dossier

Carcinogénétique:

Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

espèce: Souris.

Durée d'exposition: 2 ans

Résultat: NOAEC = 3000 ppm

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité pour la reproduction:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 10 de 16

Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

espèce: Rat

Durée d'exposition: 90 d.

Résultats: NOAEL = 9000 ppm

bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 10 d.

Résultats: NOAEC = 3000 mg/m3

bibliographie: ECHA Dossier

Acétone:

Toxicité orale subchronique: Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents);

Espèce: Souris.; Durée d'exposition: 90d; Résultat: NOAEL = 4858 mg/kg ; bibliographie: ECHA Dossier;

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat:

négatif. bibliographie: ECHA Dossier; Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme

disponible. bibliographie: ECHA Dossier; Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD

Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study) ; espèce: Rat; Durée d'exposition: 14d; Résultat:

NOAEL = 11000 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (pentane; Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxicité chronique par inhalation: NOAEL = 47106 mg/m3 (Rat)

OECD Guideline 452

bibliographie: ECHA Dossier

Acétone:

Toxicité orale subchronique: Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents);

Espèce: Souris.; Durée d'exposition: 90d; Résultat: NOAEL = 4858 mg/kg ; bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	ECHA Dossier NEN 6504
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	ECHA Dossier ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier NEN6501
109-66-0	pentane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,26	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,26	72 h	Scenedesmus capricornutum	ECHA Dossier OECD Guideline 201

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 11 de 16

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	6,165	28 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	10,76	21 d	Daphnia magna	COECHA Dossier	QSAR
64742-49-0	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	13,56	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	4,089	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	7,138	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8800	48 h	Daphnia pulex	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	5%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
109-66-0	pentane			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	87%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-49-0	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane			
	READ ACROSS	81%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	90%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,07
109-66-0	pentane	3,45
64742-49-0	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	3,6
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
109-66-0	pentane	171	Pimephales promelas	QSAR

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 12 de 16

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 3501
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. (oxyde de diméthyle, éther méthylique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	8F
Dispositions spéciales:	274 659
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité dégagee:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	23
Code de restriction concernant les tunnels:	B/D

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019


Code du produit:

Page 13 de 16


Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3501
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. (oxyde de diméthyle, éther méthylique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	8F
Dispositions spéciales:	274 659
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité dégagée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3501
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (Dimethylether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Marine polluant:	YES
Dispositions spéciales:	274, 362
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3501
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (Dimethylether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A1 A187
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	Forbidden

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 14 de 16

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 218
 IATA-Quantité maximale (cargo): 75 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
 L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: pentane, Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: oxyde de diméthyle, éther méthylique

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E2

Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE)

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

oxyde de diméthyle, éther méthylique

pentane

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

acétone; propane-2-one; propanone

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1,0 , 08.01.2015

Rev. 2,0 Les changements au chapitre: 2,3,6,7,8,10, 11,12, 14;15,16; 08.04.2019

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 15 de 16

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect level
 NTP: National Toxicology Program
 N/A: not applicable
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS Technische Regeln fuerGefahrstoffe
 TSCA: Toxic Substances Control Act
 VOC: Volatile Organic Compounds
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe
 WGK: Wassergefaehrungsklasse

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: - Procédure de classification:
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle. et / ou calculé. et / ou estimé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DuroSpray® DS ISO300 (Canister)

Date de révision: 08.04.2019

Code du produit:

Page 16 de 16

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)